

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil communal

du 29 octobre 2012

Président : M. Eric Chambettaz
Secrétaire : Mme Martine Cuennet
Scrutateurs : MM. Sébastien Nobs et Willy Margot
Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 25 septembre 2012 pour le

lundi 29 octobre 2012 à 20h00

à l'Espace Alexei Jaccard

L'ORDRE DU JOUR est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2012
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal suivant :

6. **No 910-12** Arrêté d'imposition 2013-2014
7. Interpellations, propositions, questions

M. le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée, la presse et le public et implore la bénédiction divine.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Luc Martin, José Gonzalez, Cédric Roten et Philippe Duvoisin

44 conseillères et conseillers sont présents et 9 sont excusés.

Sont excusés :

Mmes Gerty Nicolier, Adeline Sottas

MM. Jean Biétry, Nicolas Court, Jacques Dumoulin, Thierry Dumoulin, Philippe Gueissaz, Daniel Monnier, Eric Tagini.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** déclare la séance ouverte.

2. Assermentations

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Nicolas Werren, UDC.

MM. Jean-René Marguet et **Michel Giret** sont assermentés.

Le nombre des conseillers présents passe à 46 membres.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2012

M. Jean-René Marguet intervient au sujet des commentaires de M. Luc Martin (page 17, préavis No 909-12) à propos des montants « arrondis ». Que la demi-annuité constante soit vraie pour la première année le fait rigoler.

Le procès-verbal est adopté l'unanimité.

4. Communications du bureau du Conseil

M. le Président annonce ces communications en 4 points :

- Une règle de vie : « soyons pertinents sans être impertinents ».
- Toutes les interventions doivent être remises par écrit.
- Suite à la démission de M. Nicolas Werren, UDC, deux postes à repourvoir : vice-président du Conseil communal et commission d'urbanisme.
- Il a reçu d'une citoyenne, Mme Mathilde Laville, une lettre dont il donne lecture. Elle ne sera pas commentée. (Le bureau du Conseil la tient à disposition). Les conseillers communaux désirant s'exprimer pourront le faire au point No 7 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

M. le Syndic en donne lecture.

Citation

La Municipalité – dans sa séance du 9 juillet 2012 – a pris connaissance avec satisfaction de la réussite de Mme Meliha SABOTIC aux examens finaux de la formation suivie à l'Ecole des Assistants de sécurité. Nous tenons à féliciter cette collaboratrice pour l'obtention du certificat y relatif délivré par l'Académie de Police, ainsi que pour son engagement durant tout le cursus de formation.

La Municipalité - dans sa séance du 13 août 2012 - vous informe que M. Roberto JEANMONOD quittera sa fonction d'employé polyvalent aux Services industriels, avec effet au 1^{er} décembre 2012.

La Municipalité - dans sa séance du 3 septembre 2012 - a préavisé favorablement à l'engagement - via une entreprise de travail temporaire - de M. Samuel LEUTHOLD en qualité d'employé qualifié aux Services Industriels du 5 septembre au 2 novembre 2012 à un taux d'activité de 100 %.

La Municipalité – dans sa séance du 24 septembre 2012 – a pris connaissance avec satisfaction que M. Steve BARRAZ, employé aux Services Industriels, a obtenu le certificat Installateur agréé Gaz. Nous tenons à féliciter ce collaborateur pour l'obtention du certificat en question, de même que pour son engagement pour l'amélioration de ses connaissances et compétences en faveur des utilisateurs du réseau de gaz.

1. Office de la Population – nouveaux horaires

Pour rappel, la Municipalité vous informe que dès le 1^{er} septembre 2012, l'Office de la population est à votre disposition

du lundi au vendredi le matin de 07h30 à 12h00, les après-midi de 13h15 à 17h00, à l'exception du jeudi jusqu'à 17h30 et du vendredi jusqu'à 16h45.

Pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de se rendre à l'Office de la population dans les plages horaires citées, nous les invitons à prendre contact avec **l'Administration communale au 024 455 41 41.**

2. Résidences secondaires - LEX Weber

La Municipalité - dans sa séance du 10 septembre 2012 - a contesté officiellement auprès du Service du développement territorial, en l'absence des éléments de détails de la part de l'autorité supérieure, sa présence

sur la liste des communes concernées par la LEX Weber. Dès lors, elle a demandé à M. Philippe GMUR, Chef du Service cité ci-avant, de supprimer notre Commune de la liste des localités avec un taux supérieur à 20 %. En effet, les éléments en notre possession font état d'un taux de 12,15 % au 31.12.2011. La valeur citée s'appuie sur le nombre de logements inscrits au Registre cantonal des bâtiments (RCB) - 2904 - et les logements déclarés en résidences secondaires par le biais de la taxe de séjour, soit 353. Au vu de ce qui précède et jusqu'à preuve du contraire, par l'autorité supérieure, nous estimons n'être plus concernés par la LEX Weber. Sur cette base, rien n'empêche à l'autorité locale de délivrer un permis de construire pour une résidence secondaire sur le territoire communal.

3. Rencontre intermunicipalité

Nous portons à votre connaissance que les trois Municipalités du Balcon du Jura Vaudois se sont rencontrées le mardi 18 septembre et le lundi 1^{er} octobre 2012, les thèmes suivants étaient à l'ordre du jour :

- Dossier d'investissement déposé par la Société des Remontées mécaniques pour un nouveau téléski sur le site des Rasses.
- Projets de conventions liées au groupement scolaire, à l'épuration et au tourisme régional dans le cadre de la fin des activités de l'Association intercommunale du Balcon du Jura Vaudois (AIBJV).
- Projet de convention d'utilisation de la déchetterie de la Combe-de-Ville en faveur des habitants de la Commune de Bullet.

4. Rencontre avec la Municipalité d'Yverdon-les-Bains

La Municipalité a eu le plaisir de recevoir le collège municipal d'Yverdon-les-Bains pour une séance de travail sur les sujets suivants :

- Actions de communication régionale
- Organisation du système sécuritaire régional dans le cadre des polices coordonnées
- Projets de regroupement des SDIS régionaux
- Projets d'Eoliennes
- Collaboration régionale dans le domaine de la culture
- Régionalisation des affaires sociales
- TRAVYS
- Politique régionale du Tourisme

5. Commission de naturalisation

La Municipalité - dans sa séance du 24 septembre 2012 - a nommé Mme Geneviève ROCHAT, Conseillère communale UDC, en qualité de membre de la Commission municipale de naturalisation, en remplacement de M. Nicolas WERREN, démissionnaire.

6. Naturalisation avec audition

La Municipalité – dans sa séance du 8 octobre 2012 – a approuvé la demande de naturalisation ordinaire présentée par Mme Rada HUGONET, née Dimitrova, née le 7 septembre 1952 à Dobritch (Bulgarie), de nationalité bulgare.

7. Motions en suspens

La Municipalité porte à votre connaissance que les motions de M. Cyril GUINCHARD pour le PLR sur « **les incivilités** » et celle de M. Ludovic HEINTZ pour le Parti Socialiste sur « **l'Accueil des personnes bénéficiant de l'aide sociale** » sont en cours de traitement. A ce sujet, un groupe de travail composé du Syndic, de municipaux et d'intervenants externes est chargé d'analyser les problématiques liées aux dites motions et d'émettre les recommandations à soumettre au Conseil communal. Au vu des analyses complémentaires à réaliser et de l'importance des sujets à traiter pour notre Commune, le rapport-préavis de la Municipalité devrait être inscrit à l'ordre du jour de la première séance 2013 dudit Conseil. Nous remercions les Conseillères et Conseillers pour leur compréhension en relation avec le délai de réponse de la Municipalité.

Fin de citation

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président demande au groupe UDC une proposition pour l'élection du premier vice-président du Conseil communal en remplacement de M. Nicolas Werren, démissionnaire.

Mme G. Rochat propose M. Yvan Pahud. Il est passé au vote par bulletin secret.

Rapport des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

6. No 910-12 Arrêté d'imposition 2013-2014

Le rapport de la commission est lu par **Mme Geneviève Rochat**, rapporteur.

Citation

La Commission chargée d'étudier le préavis No 910-12, composée de Mmes et MM. Bertrand Frédéric, Guinchart Cyril remplaçant de Joseph Anthony, Jaccard Daniel remplaçant Olivier Renaud, Bahrami Michel, Isabelle Dessonnaz, Jean-Samuel Py et du rapporteur soussigné, s'est réunie le 10 octobre 2012 à 20h dans la Salle de la Municipalité.

La Commission remercie M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Luc Martin, Philippe Duvoisin, José Gonzalez et Cédric Roten, ainsi que le Boursier communal, M. Jean-Michel Brandt pour leur présence et les informations qu'ils ont apportées.

Cette commission s'est passée dans un climat de sérénité fort apprécié de tous. La durée de la réunion, de 30 minutes seulement, le confirme.

Il nous a été expliqué qu'il reste un montant important à verser au Canton puisque la bascule de 6 points réalisée en 2011 n'est pas suffisante pour couvrir les nouvelles charges reprises par l'Etat de Vaud. M. Brandt a mis de côté la somme de Chf 535'000.- dans ce but, mais nous devons nous acquitter d'environ Chf 400'000.- supplémentaires.

Il est possible que la péréquation (qui favorise notre Commune) prenne fin en 2018. La prudence est donc de mise pour les finances communales. Notre dette globale est de 24 millions, ce qui correspond à un remboursement annuel de l'ordre de Chf 832'000.- soit sur 10 ans un montant équivalant au tiers de la dette, ce qui est énorme. Nous bénéficions actuellement d'un taux d'emprunt très bas (2,45 % en moyenne) et il est envisageable que ce taux augmente d'ici 5 ans. La Municipalité souhaite donc maintenir le taux d'imposition à 70.

Au sujet de la Police, depuis septembre 2012 nous disposons de 6 personnes à Sainte-Croix, et d'une personne qui accomplit un complément de formation spécifique auprès d'autres postes de Police, notamment Yverdon-les-Bains. La Municipalité est également soucieuse de subvenir aux nouvelles charges relevant de l'adoption de la LEO, ou de la Loi sur les Ecoles de Musique (LEM). Les investissements qui y sont liés doivent être réalisés en maintenant des finances saines.

La Commune a bénéficié en 2011 de revenus extraordinaires qui ont été utilisés pour diminuer la dette. Ce ne sera probablement pas le cas pour 2012.

La Municipalité dans sa volonté de pratiquer une politique de désendettement, a décidé que :

- Les investissements pour les préavis ne dépasseraient pas 18 millions
- La limite des emprunts serait fixée à 22 millions au terme de la Législature en cours
- Le montant de Chf 2'900'000.- de marge d'autofinancement serait atteint lors de l'élaboration du budget avec les bases actuelles
- Les revenus supplémentaires lors du bouclage des comptes seraient consacrés au remboursement de la dette.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède et à la majorité de ses membres (6 oui et 1 non), nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs Les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour :

décide :

1. **d'adopter** l'arrêté d'imposition pour les années 2013-2014 tel que présenté
2. **de charger** la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'Etat

Fin de citation

Discussion

M. Yvan Pahud souhaite remercier la Municipalité pour sa réelle envie de désendetter notre commune. Cependant, au sujet de la réforme policière et de la sécurité, notre commune a accepté le 12 décembre 2011 une facture supplémentaire de 2 points d'impôt. M. le Syndic a annoncé le statu quo pour 2013-2014. Dans le rapport de la commission, on apprend qu'il y a 6 agents et une personne en formation. Est-ce réellement le statu quo, alors qu'il y a une diminution des effectifs ? Et qu'en sera-t-il pour les prochaines années ?

M. Cédric Roten donne quelques précisions. Le 27 septembre 2009, la population a accepté la nouvelle organisation de police coordonnée qui proposait deux scénarios :

- soit une commune constitue son propre corps de police (par exemple Yverdon-les-Bains et Lausanne).
- soit une commune délègue ses compétences en matière de sécurité au canton. C'est le choix qu'a fait Sainte-Croix.

Cette restructuration a été mise en œuvre au 1^{er} janvier 2012.

Deux types de financement ont été mis en place afin de financer cette nouvelle organisation:

1. d'une part une bascule de 2 points d'impôt (Canton, commune) collectés par les communes et remis au canton par les communes qui n'ont pas de corps constitué et qui ont délégué leur compétence de sécurité au canton.
2. d'autre part, 1,47 point supplémentaire demandé à toutes les communes, même celles ayant leur propre corps de police constitué, cela afin de financer la couverture globale sécuritaire du canton.

Depuis le 1er juillet de cette année Yverdon assure, par l'intermédiaire de sa police municipale, la sécurité et les interventions judiciaires sur son territoire ainsi que sur celui des communes affiliées à son corps constitué. Les patrouilles de la gendarmerie n'interviennent plus à Yverdon, sauf en cas de force majeure ou en renfort, et de facto doivent se répartir un nouveau territoire dans le Nord Vaudois.

Concernant l'effectif de Sainte-Croix, jusqu'à fin 2011, la commune de Sainte-Croix comptait 4 gendarmes ainsi que 4 gendarmes supplémentaires sous contrats de prestation financés à moitié par le canton et à moitié par la commune de Sainte-Croix.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, tous les contrats de prestation ont été dénoncés par le canton.

Le poste de Sainte-Croix comptait, jusqu'au 1er septembre, 8 gendarmes. Un jeune gendarme a dû poursuivre son parcours de formation obligatoire au CIR (centre d'Intervention Régionale) d'Yverdon ce qui l'a obligé à quitter le poste de Sainte-Croix. Un second gendarme du poste de Sainte-Croix a réussi le concours pour accéder à la police judiciaire. A partir du 1er septembre, il a été affecté au service judiciaire. Il peut être appelé à intervenir dans toute la région du Nord Vaudois en collaboration avec un collègue de Grandson.

Suite à ces événements ainsi qu'à la nouvelle organisation policière, une réflexion s'est mise en place dans le cadre d'une intervention 24/24 heures depuis le site de Sainte-Croix. Dès le 1er septembre, deux gendarmes du poste de Sainte-Croix assurent un horaire continu sur le territoire communal de 5h30 à 22h00, ce qui est nouveau. Nos 6 gendarmes peuvent mieux s'organiser sur un horaire continu. De 22h00 à 5h du matin, des voitures du CIR patrouillent dans la région, dans le cadre de Police-secours, ce qui amène une présence plus visible la nuit tout en garantissant une intervention la plus efficace possible. Il faut savoir que les appels à Police-Secours, durant la nuit à Sainte-Croix, sont le plus souvent liés à des conflits d'ordre privé, comme tapage nocturne, ivresse, etc. Au niveau de la sécurité, l'efficacité reste la même pour notre commune.

M. Paul-André Simon a appris par la presse que l'Association des communes vaudoises se plaint des coûts de la réforme policière. Elle se sent trompée car la facture ne correspond pas aux accords négociés. La loi votée au Grand Conseil ne reprend pas la ligne finale des 2 points d'impôt et le cahier des charges des gendarmes a été modifié à la baisse, puisque les interventions sont facturées en plus. La Municipalité a-t-elle pris connaissance de la prise de position des communes vaudoises ? Qu'a-t-elle prévu au niveau des changements de prestations ? Il trouve que l'on est toujours dans l'équivoque par rapport aux points d'impôt dans le cadre de la sécurité.

M. Cédric Roten déclare que la Municipalité a pris connaissance des prises de position de l'UCV. Elle connaît maintenant le montant des 2 points de bascule. Il explique que la commune a dû reprendre certaines tâches de police administrative et former un assistant de police de sécurité publique (formation à sa charge). Le report de charges se fait de plus en plus du canton aux communes, pour la sécurité comme pour la loi sur les écoles.

La Municipalité est attentive et fait partie de plusieurs associations défendant les communes qui étaient sous contrat de prestation précédemment. Elle reste en contact avec le commandant de la Région Nord Vaudois et avec le commandant de la Police cantonale pour leur faire part de ses préoccupations et de ses attentes. Au niveau du budget, la sécurité coûtera 3,47 points ; c'est ce que va réclamer le canton pour 2012. Mais nous ne savons pas ce que le canton demandera pour les années 2013 et 2014. La facture sociale augmente, ainsi qu'un certain nombre d'autres charges.

M. Jean-René Marguet demande à la Municipalité de fournir des chiffres au sujet de la réforme policière. Il était déjà intervenu précédemment dans ce sens. Il donne lecture des réponses de M. le Syndic : ... (*enregistrement inaudible*).

Il a l'impression que personne n'y comprend grand-chose : nous sommes en train de voter sans avoir ni budget ni compte. Il propose de maintenir le taux d'imposition à 70 pour 2013, dans l'attente de précisions.

M. le Syndic confirme que ce qui a été dit se réalise. La situation est toujours floue.

La commune a l'obligation légale de faire parvenir au canton - jusqu'au 3 novembre 2012 - le taux d'imposition. Ce taux d'imposition sera validé pour deux ans et ne pourra pas être rediscuté.

Il rappelle aussi que le canton dépense à peu près 2 milliards pour le social, ce qui est supérieur à la facture de l'éducation. Un article récent de 24 Heures explique cela en parlant de démographie, du report des charges et des décisions cantonales. La commune doit tenir compte du report des charges et se conformer aux décisions cantonales.

M. Jean-René Marguet remercie et ne fait pas de reproche. Il se réjouit du désendettement. Mais il a l'impression qu'on noie le poisson sous la péréquation. Il demande à la Municipalité de la transparence et de la clarté.

M. le Syndic déclare que les relations entre le Conseil communal et la Municipalité sont basées sur la confiance. Les chiffres qui seront présentés à la prochaine séance seront à 1 % près.

M. Paul-André Simon rappelle que le coût de la Police de sécurité augmente, tout comme celui du social. Il se réfère au rapport de la commission de gestion.

M. Jean-René Marguet demande si M. le Syndic a eu des contacts avec d'autres communes. Qu'en est-il du remboursement demandé ?

M. le Syndic se réfère à la séance qui a eu lieu, il y a deux semaines environ, à Provence avec les syndicats du Nord Vaudois et le Conseiller d'Etat, M. Pierre-Yves Maillard. Il a été question du report de charges dans le domaine du social. L'ambiance était assez énervée de la part des communes. Elles se sentent prisonnières des décisions prises par le canton, décisions qu'elles doivent ensuite mettre en application.

M. Yvan Pahud relève dans le préavis No 910-12 la mention de nouvelles charges, comme la LEO et la LEM. Quand seront-elles effectives et quelle sera leur ampleur ?

M. José Gonzalez déclare avoir seulement quelques informations sur la LEO. Il existe encore un grand flou quant à sa mise en place. La LEM coûte Chf 1,88 par habitant en 2012. Pour 2013, ce sera Chf 5,50. Puis, il y aura une progression, de Chf 1.- par année pour arriver à Chf 9,50 en 2017.

M. Jean-René Marguet souligne qu'il est fait mention en page 1 du préavis d'un montant de Chf 400'000.- dans le décompte de la péréquation 2011. Quels montants seront dévolus au patrimoine ? Il constate une marge de financement de Chf 100'000.- et demande des explications.

M. le Syndic répond que les revenus extraordinaires s'élèvent à Chf 500'000.-. Des précisions seront données au prochain conseil, notamment pour la valeur de la Place du Pont.

Fin de discussion

M. le Président relit les conclusions du rapport de la commission.

Elles sont acceptées à l'unanimité avec 2 abstentions

Résultat de l'élection du vice-président du Conseil communal :

3 bulletins nuls, 9 blancs, 1 voix pour Geneviève Rochat.

M. Yvan Pahud est élu par 33 voix. Il remercie les conseillers communaux pour leur confiance.

Election pour la commission d'urbanisme

Mme Geneviève Rochat propose M. Michel Giret. Les bulletins sont distribués.

7. Interpellations, propositions, questions

Mme Geneviève Rochat, du groupe UDC, donne lecture d'une proposition de résolution.

Citation

La presse s'est faite écho des déclarations de l'Office Fédéral des Transports qui veut supprimer les lignes ferroviaires dont la couverture des frais n'est pas couverte au-delà de 50 %.

En consultant cette liste, nous constatons que les lignes de Travys (Yverdon-Sainte-Croix et Vallorbe-Vallée de Joux) risquent de disparaître. Malgré certaines dénégations, nous ne pouvons laisser passer sans réagir de telles déclarations.

Au moment où l'on veut lutter contre le CO², l'OFT veut supprimer ce qui protège la nature et de ce fait augmenter la circulation des bus. Qui plus est, au vu de nos conditions d'enneigement et de routes difficiles, il nous semble peu convainquant de faire rouler des bus entre Sainte-Croix et Vuiteboeuf en période hivernale.

D'autre part, cet Office est-il conscient de l'impact négatif qu'il fait courir sur nos lignes ferroviaires jurassiennes ? Cela étant, nous nous permettons de vous soumettre la résolution suivante à transmettre au Conseil d'Etat et au Conseil Fédéral :

« Le Conseil communal de Sainte-Croix, réuni en séance le lundi 29 octobre 2012, a pris connaissance avec stupéfaction des propositions de l'Office Fédéral des Transports, tendant à démanteler le réseau ferroviaire et tout spécialement les lignes qui ne couvriraient pas le 50 % de leurs frais. Notre région pourrait s'en trouver fortement pénalisée. Par conséquent, le Conseil communal s'oppose formellement à la suppression des lignes ferroviaires de Travys. »

Nous prions nos autorités communales de transmettre notre opposition aux autorités compétentes. Nous vous en remercions.

Fin de citation

Discussion

M. Paul-André Simon déclare que le même problème devrait se poser sur la ligne TGV-Lausanne-Paris. Cette ligne doit absolument rester en service et il serait malheureux qu'elle soit supprimée. Il faut aller de l'avant. Il pense que notre commune appuie certainement celles de Vallorbe et Lausanne.

M. le Syndic déclare que le maire de Pontarlier a tiré la sonnette d'alarme il y a 6 semaines dans le cadre des réseaux de l'arc jurassien et de l'ADNV. Ce sujet a été traité la semaine passée à l'ADNV et la décision a été prise de soutenir la pétition du maire de Pontarlier et d'envoyer une missive aux ministres des transports français et suisses, au directeur des CFF et à différentes instances. La lettre est signée par toutes les communes de l'ADNV et sera transmise aux autorités compétentes.

M. Paul-André Simon remercie la Municipalité pour le travail déjà effectué. C'est un sujet très important.

Fin de discussion

Soumise au vote, cette résolution est acceptée à l'unanimité

Mme Geneviève Rochat donne lecture des questions suivantes :

Citation

Un habitant de notre commune a attiré mon attention sur l'état du parc du Chalet du Mont-de-Baulmes. Lorsque le parc est plein, ce qui arrive fréquemment, il faut circuler sur la partie centrale qui comporte de gros trous et de fortes inégalités. Je désire savoir qui est en charge de l'entretien de ce parc. Si c'est notre commune, pourriez-vous me dire si des travaux sont prévus pour remédier à ce problème avant la prochaine saison d'ouverture de ce Chalet ?

D'autre part, dans les communications municipales du Conseil communal du 12 mars 2012, on nous a informés qu'une analyse des PPP devait être réalisée par le bureau technique communal et envoyée au BPA. Où en est-on ?

Je souhaite également savoir à quoi en est le projet de trottoir en haut de l'Avenue de Neuchâtel jusqu'au Col des Etroits.

Toujours à propos de trottoirs, avez-vous soumis une demande auprès du Voyer de notre Arrondissement afin d'examiner la faisabilité d'un cheminement piétonnier par simple marquage le long du Chemin du Belvédère, comme annoncé lors du Conseil communal du 12 mars 2012 ? Si oui, quelle a été la réponse ?

Ma dernière question concerne les travaux qui ont eu lieu fin septembre-début octobre sur tout le long du tracé du Chauffage à distance, soit depuis la Rue des Métiers jusque vers l'ancien poste de Gendarmerie. De quoi s'agissait-il et qui va payer ? Le groupe E, la commune ou les clients ?

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

Fin de citation

M. Jean-René Marguet abonde dans le sens de l'intervention ci-dessus au sujet du parking du Mont-de-Baulmes. Il a eu souvent l'occasion de constater la situation décrite. Lorsqu'il y a de nombreux visiteurs, venus d'autres cantons et de France, l'image donnée n'est pas des meilleures.

M. Michel Giret donne lecture de son interpellation au sujet des travaux effectués à la patinoire de L'Auberson.

Citation

Si je me réfère au préavis municipal No 894-11 accepté par le Conseil communal, il était mentionné

« ... avec pour finition un réensemencement de type prairie fleurie. »

Au chapitre des coûts prévisibles figure un point concernant l'ensemencement, émondage, engrais, aménagements pour un total de Chf 8'000.-. Or à ce jour, mis à part quelques brins d'herbes, je constate qu'aucune prairie fleurie n'est apparue cette année sur la patinoire de L'Auberson ! Pourquoi ?

A titre personnel, sans être jardinier, je me permets tout de même de douter que faire pousser de la végétation sur du tout-venant soit une pratique productive...

Je tiens à rappeler que cet espace vert devait être à disposition des enfants afin de pouvoir l'utiliser comme terrain de jeu...

Fin de citation

M. Jean-René Marguet rappelle qu'il avait demandé des poubelles pour les déchets canins. Elles devaient être installées au printemps, nous sommes en automne et rien n'a été fait. Qu'en est-il ?

M. le Syndic annonce que les réponses aux abondantes questions posées seront données à la prochaine séance du Conseil communal.

Résultat de l'élection à la commission d'urbanisme :

M. Michel Giret est élu par 32 voix (M. Philippe Gueissaz 1 voix, 10 bulletins blancs et 3 nuls).

M. Jean-René Marguet commente la lettre de Mme M. Laville. Il souligne que si la Suisse est ce qu'elle est, c'est grâce à la démocratie. Si on restreint le droit de recours des associations, de l'AVLOCA et des syndicats, on se retrouve à ... (inaudible).

(En raison de l'enregistrement défectueux de ses interventions, M. Jean-René Marguet pourra y apporter les modifications nécessaires à la prochaine séance du Conseil communal, lors de l'adoption du procès-verbal.)

M. le Syndic a pris connaissance des propos écrits de Mme Laville. Il ne lui appartient pas de répondre à cette lettre puisqu'elle a été adressée au Président du Conseil communal. Le bureau s'en chargera. S'il doit faire un commentaire, c'est sur la forme et sur la manière. Il a découvert cette lettre la semaine passée sur le Web et dans le courrier de 24 H sous une forme un peu différente. Sur le Web, elle était plutôt insultante. On le traite de chemise brune. Si l'on prenait la peine de lire son curriculum vitae, on découvrirait alors que ses affiliations politiques sont plus proches de Moscou que de Berlin.

Il est étonné des propos un peu mal éduqués et discourtois à son égard et n'a pas encore décidé ce qu'il doit en faire : en rire ou en pleurer. Il n'a pas la même vision de la politique que Mme Laville. Il est entré en politique pour faire avancer ses idées, ses valeurs, ce qu'il croit juste, correct et non pour plaire. Il remercie le Conseil communal.

M. Luc Martin déclare que la Municipalité a été informée de ce courrier et en a discuté. Il rappelle qu'elle travaille en collège. C'est l'ensemble de l'autorité municipale qui est touchée et qui voudrait réaffirmer sa solidarité à l'égard du président de l'exécutif. (Applaudissements de l'assemblée)

La séance est levée à 21h20.

Le Président du Conseil communal :
Eric Chambettaz

La Secrétaire :
Martine Cuennet